
2020 03 06 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Jacqueline Carcelès, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis.

Excusés :

Léonce Biamouret, Patrick Saint-Supéry, Éric Rollandin, Xavier Daran.

Secrétaire de séance :

Arickx Viviane.

La séance est ouverte à 20h30

1. Délibérations

1.1. Approbation du compte de gestion 2019

	<i>Recettes</i>	<i>dépenses</i>	<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>Résultat de clôture cumulé</i>
<i>Fonctionnement</i>	259303	156111	103192	677075
<i>Investissement</i>	46223	124092	-77868	-93779
			25323	583295

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion.

1.2. Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif, les comptes correspondent parfaitement au compte de gestion.

Il quitte la salle de réunion du conseil municipal.

Madame Jacqueline Carcelès, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif.

Monsieur Le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

1.3. Affectation du résultat 2019 pour le budget 2020

<i>Résultat d'exploitation :</i> 677075
<i>Affectation complémentaire au 1068 :</i> 93779
<i>Résultat de fonctionnement reporté au 002 :</i> 583 295
<i>Résultat d'investissement reporté au 001 (déficit)</i> 93779

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

1.4. Attribution du local et montant du loyer

La viabilisation du terrain, enrichit le patrimoine de Noilhan, il est pris en charge par la commune. La location du bâtiment modulaire destiné au fonctionnement du cabinet infirmier est pris en charge par les locataires.

Le coût de la location est de 316 €, le coût de l'assurance est de 1 €.

Monsieur le maire propose un montant de loyer mensuel de 320 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce montant.

2. Informations

2.1. Demande de mutation de l'agent communal en charge des espaces verts

Guy Montaut, agent communal a demandé sa mutation vers la commune de Poucharramet (31) pour un poste à 35 h.

Le conseil municipal prend acte.

2.2. Point sur l'avancée du projet de rénovation de la salle polyvalente

- 7 février ⇒ présentation du projet à Hervé Lefèvre, président de la communauté de communes du Savès
- 11 février ⇒ réception des offres : 16 offres enregistrées
- 13 février ⇒ analyse des offres : 3 offres retenues
 - Pellegata Fleurance
 - HDM Lombez
 - Le 23 Tournefeuille
- 25 février ⇒ organisation d'une visite des cabinets retenus
- 06 mars ⇒ réponses des cabinets (mémoire)
- 26 mars ⇒ audition des cabinets
- Début avril ⇒ choix par le futur conseil
- Date à définir ⇒ présentation du projet au conseil départemental du Gers
- Dossier à remplir pour les subventions de la région

2.3. Préparation des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2020

2.3.1. Composition du bureau de vote

- Président : Thierry BONNEFOI
 - Assesseur 1 : Jackie DAROLLES
 - Assesseur 2 : Isabelle BOURDA
 - Secrétaire : Francis DUTECH
- Assesseur supplémentaire
en cas d'indisponibilité : José MOULIS

2.3.2. Scrutateurs

- Scrutateur : Xavier DARAN
 - Scrutateur : Éric ROLLANDIN
- Scrutateur supplémentaire
en cas d'indisponibilité : Jacques ESPARSEIL

2.3.3. Tours de garde du bureau de vote

Début	Fin	Garde 1	Garde 2	Garde 3
08 h 00	10 h 30	Thierry - Francis	Jacques	Xavier
10 h 30	13 h 00	Francis	José	Frédéric
13 h 00	15 h 30	Patrick	Françoise	Éric
15 h 30	18 h 00	Isabelle	Viviane	Jacqueline- Danièle

2.4. Mise en place de radars pédagogiques

Le coût de cette installation n'étant pas déterminé, le conseil décide d'attendre ces informations pour prendre une position.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23 h 00